



Le Président

**REUNION DU CONSEIL
DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG**

**du mercredi 19 décembre 2018 à 9h30
en salle des Conseils du centre administratif**

- - -

ORDRE DU JOUR

Finances, Contrôle de gestion, Administration et ressources

1	Election d'un membre du Bureau suite au renouvellement du représentant au conseil métropolitain de la commune de Oberhausbergen.
2	Communication : Rapport de Développement Durable 2017.
3	Budget primitif 2019 de l'Eurométropole de Strasbourg.
4	Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.
5	Synthèse de l'activité 2017 des délégations de service public et des établissements publics de l'Eurométropole de Strasbourg.
6	Synthèse de l'activité 2017 des sociétés à capitaux mixte de l'Eurométropole de Strasbourg.
7	Comité d'éthique de Vidéo protection : évolution des instances et modification des statuts.

Urbanisme, Habitat et Aménagement, transport

8	Comptes rendus financiers (CRF) des opérations concédées : Approbation par le concédant (Eurométropole) des CRF 2017 de la SEM E3 pour la ZAC Espace Européen de l'Entreprise à Schiltigheim, des CRF 2017 de la SERS pour la ZAC Etoile à Strasbourg, la ZAC du Parc d'Innovation d'Illkirch, l'opération HautePierre Poteries à Strasbourg et la ZAC Danube à Strasbourg, du Groupe Domial (HFA, HSA) pour l'opération de renouvellement urbain des « terrains » du Polygone à Strasbourg, de la SAS Rives du Bohrie pour la ZAC Rives du Bohrie à Ostwald, de la SAS ZCN Aménagement pour la ZAC de la Zone Commerciale Nord à Vendenheim, de la Société CM-CIC Aménagement foncier pour la ZAC des Vergers de Saint Michel à Reichstett et de la SPL Deux Rives pour la ZAC des Deux Rives à Strasbourg.
9	Approbation de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg.

10	Habitat privé - Convention partenariale entre l'Eurométropole de Strasbourg et PROCIVIS Alsace 2018-2019.
11	Convention d'intermédiation locative entre la commune de La Wantzenau et l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS).
12	Cession du patrimoine alsacien de la S.A. d'HLM Logiest à la SA d'HLM Néolia. Transfert des agréments, subventions et garanties d'emprunts précédemment consenties à la SA d'HLM Logiest au bénéfice de Néolia.
13	Extension du dispositif de prise en garantie des emprunts souscrits par les bailleurs sociaux pour le financement des opérations de logement social, production neuve et réhabilitation : extension aux nouveaux prêts proposés par la CDC - prêt haut de bilan bonifié de deuxième génération, dit PHB 2.0, prêt BOOSTER et prêts PAM Taux fixe, PAM Taux fixe complémentaire à l'Eco prêt et PAM Taux fixe rénovation FJT.
14	BATIGERE - Réaménagement de divers prêts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations et garantis par l'Eurométropole de Strasbourg. Dispositif d'allongement de la dette.
15	Transformation de la société d'économie mixte "Compagnie des Transports Strasbourgeois" en société publique locale.
16	Lancement d'une procédure d'attribution directe d'un contrat de concession du service public de transports de voyageurs de l'Eurométropole de Strasbourg.
17	Prise de participation dans la société publique locale à créer par la Région Grand Est pour l'exploitation du réseau de transports interurbains.
18	Attribution de la délégation de service public relative à l'exploitation du parking Opéra Broglie.
19	Prolongement de la ligne G du BHNS de la place de la Gare jusqu'au Parc de l'Etoile - Bouclage Sud : bilan de la concertation préalable avec le public.
20	Mise en œuvre de mesures compensatoires environnementales dans le massif forestier de Reichstett pour le contournement Ouest de Strasbourg.

Emploi, Développement économique et rayonnement métropolitain

21	Parc des Expositions : Avenant n°2 au Contrat de délégation de service public, installation d'un Parc des expositions transitoire.
22	ZAC à usage d'activités économiques à Entzheim : - clôture de l'opération d'aménagement - suppression de la ZAC.

Développement durable et grands services environnementaux

23	Transfert à l'Eurométropole de Strasbourg de la compétence relative à « l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (...)» (art. L. 211-7-I du Code de l'environnement).
24	Création du « Syndicat mixte de bassin Bruche Mossig » et adhésion de l'Eurométropole de Strasbourg par transfert d'une partie de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

25	Approbation du principe de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées au sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et lancement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
26	Conclusion de conventions transactionnelles avec les sociétés SOGEA Est, EGIS et SODAE, concernant les marchés liés à la mise aux normes de la station d'épuration de Strasbourg-La Wantzenau.
27	Attribution de subventions aux associations de protection de la nature partenaires de la collectivité sur des projets (GEPMA, GORNA et LPO).

***Services à la personne (sport, culture, handicap ...)
et équipements sportifs et culturels***

28	Retrait de l'intérêt métropolitain pour 7 gymnases déjà réalisés en annexe à des établissements d'enseignement secondaire. Mise en œuvre des principes approuvés par la délibération cadre du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 29 juin 2018.
29	Soutien à l'association European Women's Audiovisual Network (EWA) pour l'organisation d'un module de formation à Strasbourg au premier semestre 2019.

Robert HERRMANN